

**ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

**A. DAUDET**

**rue du Maréchal LECLERC**

**62000 DAINVILLE**

***COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE***

du jeudi 16 octobre 2025

Etaient présents :

Madame VERET-GAVERY (Adjointe aux affaires scolaires)  
Madame FIEVET (D.D.E.N.)

Mesdames LEBLANC Estelle, BIENFAIT Marion, KUZNIA Nadège et M. LAVOINE Maxime représentant(e)s élu(e)s titulaires des parents d'élèves, Madame SPIEGELS Noémie : représentante élue suppléante des parents d'élèves.

Monsieur DELMARRE, Directeur de l'école A. DAUDET et l'équipe enseignante (Mesdames BOUTIN, DENOCQ, TRINEZ et MASSON).

Etaient excusé(e)s :

Madame ROSSIGNOL (Maire),  
Monsieur VANDERVENNET (I.E.N.).  
Monsieur WYBO (D.D.E.N.)  
GERNEZ Sophie, MILLON Jérôme et MONNOY Bertrand (Représentants titulaires et suppléants des parents d'élèves).

**1- Tour de table (présentation de chacun)**

**2- Résultat des élections-rappel de la composition et du rôle du Conseil d'École.**

**A) Résultats des élections**

174 personnes inscrites sur la liste électorale, 76 votants, 6 bulletins nuls, 100 bulletins exprimés. Le taux de participation est donc de 57,36 %. Le nombre de sièges à pourvoir était de : 5 titulaires + 5 suppléants.

Le quotient électoral fut donc de 14

Présence d'une seule liste : A.P.E. (Association locale non affiliée).

Cette liste a donc obtenu les 70 suffrages exprimés ce qui a permis l'élection de l'ensemble des parents de la liste (5 titulaires et 3 suppléants).

**I. Ont été élues comme titulaires:**

- M<sup>me</sup> LEBLANC Estelle
- M. LAVOINE Maxime
- M<sup>me</sup> GERNEZ Sophie
- M<sup>me</sup> KUZNIA Nadège
- M<sup>me</sup> BIENFAIT Marion

**Ont été élus comme suppléant(e)s:**

- M. MONNOY Bertrand
- M<sup>me</sup> SPIEGELS Noémie
- M. MILLON Jérôme

## A) Composition du Conseil d'École

Le conseil d'école exerce ses fonctions dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Article 1er : Le Conseil d'école comprend parmi ses membres : Membres de droit à part entière avec voix délibérative :

- L'Inspecteur (rice) de l'Éducation Nationale
- La Directrice ou le Directeur de l'école, président(e) du Conseil d'école
- Le Maire de la commune ou son représentant
- - L'adjoint(e) chargé(e) des affaires scolaires - Lorsque les dépenses de fonctionnement de l'école ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le président de cet établissement ou son représentant
- - Les enseignants de l'école
- - Les représentants des parents d'élèves titulaires en nombre égal à celui des classes de l'école
- - Le Délégué Départemental de l'Education Nationale (quand il est nommé).

Membres avec voix consultative pour les affaires les concernant :

- Les membres du réseau d'aide - Le médecin scolaire et l'infirmière scolaire, le médecin de la PMI
- - Les ATSEM et les employés municipaux exerçant leurs fonctions au sein de l'école ou leurs remplaçants en accord avec M. le Maire
- - Les représentants des activités périscolaires pour des questions en relation avec la vie de l'école.

Membres invités par le président du conseil, sans voix délibérative :

-Les parents suppléants

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école. Ils ne peuvent pas prendre part aux débats sauf après y avoir été invités par le président. Ils ne prennent pas part aux votes et aux décisions sauf dans le cas où ils suppléent un membre titulaire absent (procuration).

Membres invités par le président du conseil, après avis du Conseil d'école, pour consultation : - Partenaires médicaux et paramédicaux des actions d'intégration. -Toute personne compétente sur un point de l'ordre du jour.

En cas de vote, chacun de ces membres a droit à une voix. Le nombre de voix des maîtres de l'école ainsi que celui des représentants élus du Comité de parents ne pourra excéder le nombre de classes de l'école. Les parents délégués peuvent tous assister au conseil d'école, mais ne siègent avec voix délibérative que certains d'entre eux, conformément au nombre de classes.

## B) Modalités de fonctionnement

Article 2 : En session ordinaire, le Conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats des élections.

Article 3 : La convocation et l'ordre du jour du conseil d'école sont établis par le président du conseil d'école. Il est adressé aux membres de droit au moins huit jours avant la date de la réunion. Le conseil d'école peut également être réuni en session extraordinaire sur demande du directeur d'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Article 4 : Les membres du Conseil d'École devront adresser à Madame la Directrice, quinze jours au moins avant la date de réunion du Conseil d'École, les questions qu'ils souhaitent voir mises à l'ordre du jour. Deux questions d'actualité maximum, pourront être abordées en fin de séance (si le temps le permet) ; il conviendra pour cela, qu'elles soient communiquées à la présidente en début de séance par un membre de droit.

## C) Attributions du conseil d'école

Le conseil d'école:

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis sur l'organisation d'une garderie des enfants dans les locaux de l'école en dehors des heures d'activité scolaire,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école : il donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- les conditions d'intégration des enfants handicapés,
- les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement,
- les activités périscolaires,
- la restauration scolaire,
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
- l'hygiène scolaire,
- l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école. (à ce titre, il est consulté par le maire).
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,
- statue sur proposition de l'équipe pédagogique en ce qui concerne la partie pédagogique du projet. En fonction de ces éléments, il adopte le projet d'école. Il peut également décider, après délibération prise à la majorité de ses membres, de tenir séance avec un ou plusieurs autres conseils d'école pour l'année scolaire. Tous les membres des conseils des écoles d'origine sont membres du conseil ainsi constitué, qui est présidé par l'un des directeurs d'école désigné par l'inspecteur d'académie après avis de la commission administrative paritaire compétente.

### **3- Règlement intérieur de l'école.**

Lecture du règlement intérieur et discussion sur l'ajout comme précisé lors de la réunion Parents/Enseignants du mardi 09 septembre afin de mettre en pratique les recommandations maintes fois réitérées lors des séances de Savoir Rouler À Vélo. L'équipe pédagogique souhaitait l'insertion dans le paragraphe 5 « Attitude pendant le séjour à l'école » du texte précisant que le port du casque est obligatoire pour tout enfant venant à l'école en vélo ou trottinette, et que dans le cas contraire ceux-ci seront immobilisés.

Cette modification est adoptée à l'unanimité des votants.

### **4- Informations pédagogiques**

#### **a)- Présentation rapide des différentes classes.**

**CP** : M<sup>me</sup> BOUTIN : 20 élèves (Madame CAMPIN complète le service de M<sup>me</sup> BOUTIN, elle est en charge de la classe le vendredi).

**CE1** : M<sup>me</sup> DENOCQ : 22 élèves.

**CE1/CE2** : M<sup>me</sup> TRINEZ : 22 élèves (17 CE2 et 5 CE1). Suite à la démission de Madame FAVIER, la classe a été assurée par un remplaçant puis attribuée à un enseignant en surnombre.

**CM1** : M<sup>me</sup> MASSON : 21 élèves

**CM2** : M. DELMARRE : 24 élèves En ce qui concerne les jours de décharge (le vendredi et un mercredi par mois), Mme CARETTE.

### **b) - Rôle et intervention des A.E.S.H.**

Deux A.E.S.H. Individualisées et une A.E.S.H. mutualisée interviennent dans l'école actuellement (Mesdames STEFANSKI Lucie, TOURTOIS Angélique et HERMEZ Amandine).

Chacune des deux A.E.S.H. individualisées est dédiée à un enfant de CE1 bénéficiant d'un temps plein. Madame HERMEZ qui cette année a un mi-temps à l'école DAUDET, intervient quant à elle auprès de plusieurs autres élèves ayant une notification M.D.P.H. pour une aide mutualisée.

### **c)- Anglais :**

Chacun des maîtres se charge de la mise en pratique des heures d'anglais dans sa classe.

### **d) – E.P.S. :**

Intervenante extérieure (M<sup>me</sup> DELAIRE) (+ planning et programmation).

Un cycle « course longue » a été programmé pendant la première période.

Lors des absences de M<sup>me</sup> DELAIRE (Formation, stages,...), les séances d'E.P.S. devraient être assurées par les enseignants.

Programmation :

période 1	période 2	période 3	période 4	période 5
Course longue/athlétisme	Gymnastique ou renforcement musculaire	Fin cycle gym Début cycle Sports-co	Sports collectifs « Tchouk ball »	Expression corporelle (danse)

### **e) – Piscine**

Lieux et planning :

Depuis quelques années, la Communauté Urbaine d'Arras prend en charge l'organisation et la gestion des activités aquatiques. Les classes de CP, CE1 et CM2 ont obtenu des créneaux tout au long de cette année. Dans un souci de réduction de l'empreinte carbone et de praticité l'ensemble des écoles se sont vu octroyer des créneaux à la piscine la plus proche, nos trois classes iront donc à la piscine DAULLÉ.

De plus chaque classe profite de l'expertise d'un maître-nageur pour la prise en charge du groupe des non-nageurs.

Projection du planning (période, date et horaires).

Les CM2 s'y rendent depuis le lundi 22 septembre pour un cycle qui se terminera le lundi 15 décembre. Les classes de CP et CE1 prendront ensuite le relais pour le cycle qui se déroulera du 05 janvier au 27 mars 2026.

L'enseignante de CE1 interpelle le conseil sur le manque de personnes habilitées pour accompagner sa classe et avertit que les jours où elle se retrouvera seule, les séances n'auront pas lieu.

À ce jour, toutes les séances ont bien eu lieu. Les 24 CM2 se répartissent ainsi :

- 12 Autonomes
- 12 Nageurs

## **f) B.C.D.**

Le site informatique est fonctionnel.

La B.C.D., quant à elle, est utilisée depuis le début de l'année malgré quelques dysfonctionnements qui devraient être résolus dans les prochaines semaines.

La maintenance de la salle informatique est effectuée par la société M2S.

Le travail des CM2 en informatique est principalement axé sur la réalisation d'exposés.

En ce qui concerne les classes de CP, CE1 et CE2, le travail se concentre sur l'utilisation du clavier et de la souris et l'utilisation de sites tel que « Apprendre à lire.net ». L'école est dotée de 12 tablettes.

## **g) – Évaluations nationales.**

Celles-ci se sont déroulées du 15 au 19 septembre 2025. L'analyse fait ressortir quelques points forts et quelques faiblesses (projection de la synthèse).

## **h) - RASED**

L'équipe s'est réunie avec les membres du RASED le vendredi 10 octobre, des observations ont d'ores et déjà eu lieu. Des Équipes Éducatives seront programmées en période 2.

## **5- Projet d'École**

Le travail autour de l'axe « Travailler en équipe pour assurer la continuité des apprentissages de la maternelle au collège ». Dans la perspective de permettre la validation de l'A.P.E.R. et de l'A.P.S. en fin de CM2 n'a pas particulièrement avancé.

En ce qui concerne l'axe : Permettre à chaque élève de tirer un maximum profit des apprentissages, leur assurer la maîtrise des fondamentaux du Socle Commun des connaissances, compétences et culture, de nombreuses actions sont renouvelées ou mises en place dont :

### **Les Activités Pédagogiques Complémentaires :**

Projection annexe 5 APC grille horaire

1 heure et demie /semaine pour l'ensemble des classes mais se déclinant sous deux organisations différentes : Toutes les classes déclinent leur temps d'Activité Pédagogique Complémentaire en deux temps mais sous des calendriers différents :

- Le CP : lundi soir (16h15 -17h15) et le jeudi midi (13h30 - 14h00).
- Les classes de CE1, CE1/CE2 et CM1 : mardi et jeudi (8h05 – 8h50)

Madame CARETTE effectuera ses heures, en géométrie et mesure, le vendredi pendant la pause méridienne plutôt sur les périodes 4 et 5.

### **Les Stages de réussite :**

Deux stages de réussite seront proposés au cours de l'année scolaire. Très certainement pendant les vacances de février et celles du Printemps.

### **P.P.M.S. :**

La loi Rilhac adoptée le 21 décembre 2021 a modifié le Code de l'Education concernant la direction d'école et c'est dorénavant l'article L411-4 qui s'applique : *« Chaque école dispose d'un plan pour parer aux risques majeurs liés à la sûreté des élèves et des personnels. Ce plan est établi et validé conjointement par l'autorité académique, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale gestionnaire du bâtiment et les personnels compétents en matière de sûreté. Le directeur donne son avis et peut faire des suggestions de modifications au regard des spécificités de son école. Pour cela, il peut consulter les personnels compétents en matière de sécurité. Il assure la diffusion de ce plan auprès de la communauté éducative et le met en œuvre. Il organise les exercices nécessaires au contrôle de son efficacité. »*.

Néanmoins, depuis cette décision rien n'a évolué, l'administration a pallié au problème en demandant aux équipes qu'en attendant la mise en œuvre effective de cette décision, elles veillent à la remise à jour des P.P.M.S.

Explication rapide du fonctionnement. L'équipe a remis à jour le P.P.M.S. lors d'un conseil des maîtres fin septembre. Un exercice a été effectué le vendredi 19 septembre après-midi. Le choix de l'équipe s'est porté sur une intrusion côté cour donc confinement de l'ensemble des classes. Cet exercice fut l'occasion d'utiliser, pour la première fois, le système d'alarme mise en place par la municipalité auquel est adjoint la consigne criée « confinement » ou « fuite » par la personne ayant déclenché l'alerte selon l'origine de l'intrusion. Ce P.P.M.S. Intrusion a toujours trois objectifs pour l'élémentaire :

- Tout d'abord, amener les élèves à avoir le comportement adéquat en cas d'intrusion : fuite en cas d'intrusion par le parking ou réagir rapidement pour disparaître du champ de vue de l'intrus en cas d'intrusion par la cour.
- Dans ce second cas, vérifier la non-visibilité des élèves depuis l'extérieur.
- Et enfin, vérifier que toutes les portes internes aient été fermées afin de ralentir la progression d'un éventuel intrus.

Un exercice « incendie » a eu lieu dès la première semaine (vendredi 06 septembre) en présence d'un membre des Services Techniques. L'évacuation des classes et le regroupement ont pris un peu plus d'une minute trente.

### **Liaison CM2/collège**

Conseil École Collège (C.É.C.) à venir.

Les élèves de CM2 ont participé au cross du collège le jeudi 9 octobre au matin. Une fille de la classe est arrivée « 1ère » de l'ensemble des filles CM2 et 6ème comprises. En ce qui concerne les garçons, le premier de nos élèves est arrivé en 3ème place.

Visite du collège en fin d'année : vérification et planification dès que possible avec le collège.

### **Les Projets triennaux en liaison avec la C.U.A. :**

Le projet initié il y a deux ans se poursuit. Les classes concernées cette année sont celles de CM2 et CE2.

**Le Devoir de Mémoire** : Les élèves des écoles sont, comme chaque année, invités aux commémorations du 11 novembre. Pour préparer celles-ci, les élèves de CM2, se rendront à la nécropole de Notre-Dame-de-Lorette pour y découvrir les lieux et le musée le mardi 4 novembre. Quant à eux, les élèves de CM1, iront à Vimy, le vendredi 7 novembre pour y découvrir le monument Canadien, les tranchées et le musée.

### **Classe de neige :**

Elle aura lieu du lundi 05 au vendredi 16 janvier 2026. La réunion de présentation organisée par la commune s'est tenue le vendredi 10 octobre. Une seconde réunion, sera planifiée, pour les parents de la classe de CM2 de l'école DAUDET uniquement, le mardi 02 décembre 2025 à 18h00. L'infirmière est invitée.

### **Dispositif École et Cinéma**

Aucune réinscription au dispositif cette année. Cependant l'école participe au « Festival du Film d'Arras ».

### **Chorales cycle II**

Madame DENOCQ continue de conduire la chorale mise en place avec Madame BOUTIN pour leurs élèves. Celle-ci a débuté, il y a deux semaines. Elle se tient le mercredi matin.

En ce qui concerne le cycle III, pas de spectacle en coopération avec l'école de Musique proposé cette année.

### **Téléthon**

L'équipe pédagogique envisage de participer au téléthon cette année. Cette participation prendrait 3 aspects

- La collecte de piles
- La vente de petits pains au chocolat
- Fabrication de jeux de société pour les différentes classes utilisables sur le temps de récréation.

### **Ateliers jeux récréation**

Amplification des possibilités de jeux pendant les temps de récréation. L'achat de petit matériel (cordes à sauter, Élastiques « twist », sera renouvelé afin de remplacer l'ancien matériel très abîmé voire disparu. Mise en place

d'un planning football/Basket/Tchouk ball afin de permettre à l'ensemble des enfants d'accéder au terrain football ou au panier de Basket..

### **Rallye « inférences » et « lecture ».**

Les CE1 ont participé au Rallye Inférences mis en place par l'équipe de circonscription.

Les CM2 participeront à un rallye « Polar » en lien avec la médiathèque.

Les CM1 participeront au jury du 28<sup>ème</sup> prix littéraire de « Brouillon de Culture ».

### **La sortie « Musique » des CP (O.N.L. à Lesquin)**

Vendredi 21 novembre / Le tour du monde en 60 minutes.

### **Savoir Rouler à Vélo**

Comme habituellement, seules les classes de CP, CE2 et CM2 sont concernées.

Les CP et CE2 auront leurs ateliers les lundis 8 et 15 décembre.

Quant aux CM2, leurs quatre séances sont planifiées en début d'année 2026. Les dates exactes ne sont pas toutes arrêtées car deux des dates proposées tombent pendant la classe de neige.

### **6- Bilan coopérative**

Compte-rendu financier de l'année 2025-2026 : solde au 31 août 2025 (3 708,50).

Dorénavant l'accès au compte se fait en ligne.

Remerciements à l'amicale Laïque pour l'achat de livres et de petits matériels pour les classes de CE1 et CM2.

### **7- Réponses aux questions soulevées par les parents.**

**- Est-il possible qu'un représentant de l'équipe encadrant les temps périscolaires puisse être présent lors des conseils d'école ?**

**Dans l'objectif de favoriser d'avantage les échanges en direct concernant le périscolaire.**

*Cela est envisageable dans le cadre des Conseils d'École.*

*Le personnel peut difficilement participer aux quatre Conseils d'École mais si les questions concernent le personnel de terrain, cela peut être envisagé. Les échanges Parents/personnel sont compliqués. Un temps « formel » d'échange est souhaité notamment sur les sujets de cantine (maternelle).*

*Leur présence « systématique » serait appréciée surtout même pour des retours « positifs ». les échanges seraient simplifiés.*

*Les absences d'Isabelle DELAIRE posent problème pour la continuité des activités sportives lors du temps scolaire ou en T.A.P.*

*Demande de réglage du feu tricolore sur le chemin de la salle de sport.*

**- La mise en place d'un banc de l'amitié avait été actée lors du dernier conseil d'école, a-t-il été matérialisé durant l'été comme évoqué ? Nous nous demandons également si tous les enfants en ont connaissance ?**

**Serait-il possible de réaliser une information à destination des familles ? (L'Ape peut éventuellement réaliser un affichage ou communiquer un flyer aux familles).**

*Bien que l'action soit en cours, le banc de l'amitié n'est toujours pas matérialisé*

*Les parents d'élèves se proposent de réaliser la pancarte.*

**- Nous reconduisons l'action recyclage cette année. Nous ne collectons plus les brosses à dents et dentifrices.**

**Sur l'école Perrault l'idée d'intégrer la collecte de papiers en collaboration avec l'association BalanceL a été soulevée, Qu'en pensez vous? Avez vous des demandes particulières cette année concernant cette action ou d'autres actions ?**

*L'école élémentaire se joint à la collecte de papier et poursuit l'action de collecte engagée depuis plusieurs années.*

*Suite à la diffusion d'une carte nationale sur la qualité de l'eau du robinet sur laquelle une partie du Pas de Calais et le Nord apparaissent comme en dépassement de la norme de potabilité les parents d'élèves se demandent : comment protéger nos enfants ? Est-il raisonnable qu'ils boivent de l'eau du robinet sans filtrage ?*

*La date retenue pour le goûtere de Noël est celle du jeudi 18 décembre.*

**L'ensemble des parents d'élèves remercie l'équipe enseignante et tous les participants à la vie scolaire des enfants pour l'accueil et l'implication.**

### **Informations de la municipalité.**

*À la suite de leur rencontre du 19 juin avec le service « nutrition » de l'hôpital, une nutritionniste propose deux Visio sur le thème des goûters pour répondre aux questions des parents et des enseignants. Celle dédiée aux enseignants se tiendra le 13 novembre à 13h30, quant à celle pour les parents, elle se tiendra le 20 novembre à 20 heures.*

*Il est envisageable de mener une action au sein d'une classe, plutôt de cycle III, par exemple sur la thématique du manger en pleine conscience.*

*Malgré l'arrêt des subventions de l'État pour le périscolaire la semaine de quatre jours et demi est maintenue jusqu'en fin d'année scolaire. Des groupes de travail ont été mis en place pour analyser les conséquences d'un éventuel changement ou maintien des rythmes en l'état actuel à la rentrée 2026. Dans quelles mesures les enseignants et les parents seront associés à cette réflexion ???*

Madame MASSON



Le directeur  
M. DELMARRE

ÉCOLE PUBLIQUE A. DAUDET  
Avenue Maréchal Leclerc  
62000 DAINVILLE  
Tél: 03 21 77 14 02

